

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 avril. — La Gazette extraordinaire contient les décrets royaux qui suivent :

« La coutume immémoriale de la succession régulière et directe de la couronne d'Espagne est notoire; elle a été reconnue et confirmée par la loi n° 15, de la *prática* 2°, suivie constamment sans aucun exemple contraire, rétablie par la *pragmatica-sanction* du 28 mars 1830, qui fut demandée et dont l'expédition fut ordonnée dans les cortès de 1789, contre l'innovation prétendue par le décret (auto) accordé de 1713, qui n'eut jamais son effet : la pratique observée sans interruption pendant plusieurs siècles, que les royaumes prêtent serment (*jueren*), comme prince héritier du trône, au fils aîné, ou à défaut de mâle à la fille aînée de leur roi, n'est pas moins notoire.

« En conséquence donc de cette loi et immémoriale coutume, et de cette ancienne pratique, j'ai daigné ordonner et j'ordonne par le présent décret que mes royaumes prêtent serment à la sérénissime infante Dona Maria Elisabeth Louise, ma très-chère et très-aimée fille aînée, comme princesse leur héritière, à défaut de prince mâle; et j'ordonne que l'acte solennel du serment et hommage ait lieu le 20 juin prochain dans l'église du royal monastère de Saint-Jérôme de cette cour, avec l'assistance des prélats, grands, titres et députés des cités (*ciudales*) et villes qui seront convoquées à cet effet; et que les autres des classes désignées qui ne seraient pas présentes à cette solennité, prêtent, dans leurs résidences respectives, ledit serment et hommages entre les mains de personnes qui seront à cet effet désignées. — Vous l'aurez comme entendu, dans mon conseil de la chambre, pour son accomplissement en entier. — Avec le paraphe de la main royale de S. M. — Au château le 4 avril.

« Au président du conseil et chambre. »

Autre décret. — Le 20 juin de cette année étant désigné afin que mes royaumes et vassaux prêtent serment à l'infante dona Maria Elisabeth Louise, ma très-chère et très-aimée fille aînée, comme princesse héritière de ces royaumes, à défaut de prince mâle, dans l'église du royal couvent de Saint-Jérôme de cette cour, j'ordonne que par le conseil de la chambre soient communiquées des lettres de convocation d'usage à toutes les cités et villes ayant voix en cortès, afin qu'elles envoient à Madrid des députés, à l'époque fixée, munis de pleins pouvoirs qui devront être reconnus par la suite d'assistans aux cortès que je nommerai. Ayez pour entendu.

« Signé de la main royale, au château, le quatre avril 1833.

« Au président du conseil et chambre. »

Les décrets qui viennent d'être publiés, écrits de Madrid, pour convoquer les cortès, afin de leur prêter serment à la fille du roi, comme héritière du trône, le 20 juin prochain, ont produit un très-bon effet parmi les vrais amis de la reine et de la monarchie; cette résolution et les nouvelles que le gouvernement reçoit de tous les points, annoncent la plus parfaite tranquillité dans les provinces.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 avril. — On écrit de Déal :

« Le vice-amiral, sir Pulteney-Malcolm est arrivé à bord du *Donegal* pour reprendre le commandement de la flotte combinée, qui doit se réunir dans les Dunes, le bateau à vapeur *Salamandre* est arrivé également et va rejoindre l'escadre. Le *Larne*

a fait voile pour Portsmouth, où il doit réparer ses avaries, il est destiné ultérieurement pour une station étrangère. Le sloop de guerre le *Hyacinthe* doit le remplacer dans l'escadre. »

— La corvette française la *Créole* est allée croiser sur les côtes de Hollande. La frégate française le *Jansa* est arrivée cet après-midi de la croisière. Le *Serpent* est revenu à Portsmouth.

— On écrit de Falmouth, 10 avril :

« Le brick anglais le *Savage* est arrivé aujourd'hui de Lisbonne, il ne s'est pas arrêté à Oporto; mais il nous apprend que l'amiral Sartorius est toujours à Vigo avec son escadre.

« L'amiral et les officiers de l'équipage ont envoyé un bateau à vapeur à don Pedro pour lui offrir de le servir pendant six mois *gratis*, pourvu que l'on satisfît immédiatement aux demandes des marins. »

— La police de Londres vient de lancer un mandat d'arrêt contre un membre du parlement qui a disparu après avoir mis en gage les meubles qu'il avait logés chez un tapissier.

— Un singulier essai a été fait, il y a quelques jours, sur le théâtre de Covent-Garden, à Londres; un vrai nègre y a débuté dans le rôle d'Otello. Son succès a été médiocre.

— On a reçu les journaux de Singapore, jusqu'au 20 décembre. Ils contiennent de nouvelles de Siac relatives à l'expédition hollandaise, et mandent qu'un homme digne de foi était arrivé de Menangkabore, qui a informé le rajah que les troupes hollandaises avaient été taillées en pièces par une masse immense d'indigènes qui s'étaient rassemblés la nuit et les avaient toutes massacrées.

Les hollandais avaient su gagner le rajah de Pagernyong comme auxiliaire et obtenu facilement la possession du pays environnant, et s'étaient portés vers l'intérieur sans obstacle. Ensuite ils avaient abusé du pouvoir qu'ils avaient acquis, et opprimé et maltraité des natifs, en levant des hommes et des contributions; ce qui ayant mis les indigènes au désespoir, ils avaient formé une conspiration étendue, attaqué les troupes hollandaises sur trois points à Pasisk, Paya-Kamboh et Along-Penyang, simultanément, et les avaient immolées avec leurs armes nationales (*crifs*). On porte le nombre des victimes à 3,000 et au-delà.

(Ces nouvelles demandent confirmation.)

— Des troubles très-sérieux ont été sur le point d'éclater dans l'Inde, à la suite de l'introduction d'un cochon dans l'une des pagodes indiennes. Les indigènes avaient préparé leurs armes pour attaquer les troupes de la compagnie; mais, grâce à l'intervention de l'autorité, l'affaire n'a pas eu de suites.

— Quoique les états du Nord et de l'intérieur de l'Amérique aient momentanément fait quelques concessions dans l'intérêt commun, on ne peut cependant compter sur une bonne harmonie permanente. Le nouveau tarif qui doit priver l'industrie manufacturière de toute protection après 1842, a été repoussé par 28 voix sur 38, dans les états du Nord, et par 67 sur 71, dans les états de l'Est, au lieu que dans les états du Sud il a réuni 55 voix sur 56, et dans l'Ouest, 31 sur 39. Le bill d'exécution, au contraire, a été soutenu par 36 voix sur 37, dans les états du Nord, et par 60 voix sur 67, dans les états de l'Est, tandis qu'il a été combattu par 32 voix sur 56, dans les états du Sud, et dans l'Ouest, par 7 voix sur 36. Ces chiffres sont très-importans, parce qu'ils établissent d'une manière péremptoire la démarcation complète, en fait d'intérêts, entre les divers états de l'Amérique.

— Le bruit s'est répandu hier à la bourse qu'on avait conclu, à Constantinople, un arrangement par lequel la flotte russe quitterait le Bosphore et Ibrahim-Pacha se retirerait. Ce bruit a fait hausser les fonds.

FRANCE.

Paris, le 14 avril. — A la suite d'un travail fait par Louis-Philippe et M. de Montalivet, de grandes réductions d'employés ont été résolues.

— Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets des départemens où se trouvent des dépôts de réfugiés polonais, une circulaire où il leur fait connaître les dispositions qui ont été prises par les différentes cours d'Allemagne à l'égard de ces réfugiés qui désirent traverser leurs territoires respectifs.

Le corps diplomatique de Prusse ne peut apposer aucun visa sur les passeports des Polonais pour l'intérieur de la Prusse sans en avoir référé à Berlin.

Le gouvernement saxon a donné à son ministre à Paris les ordres les plus précis pour refuser tout passeport aux Polonais qui désireraient se rendre en Saxe.

Les mêmes mesures ont été prises par le ministère badois contre les Polonais qui, venant de France, ne seraient pas munis de passeports revêtus du visa de l'ambassadeur de Russie à Paris.

L'Autriche a renouvelé à son ambassadeur l'interdiction formelle de viser les passeports des Polonais sujets russes à qui l'ambassadeur de Russie aurait refusé ce visa.

— On apprend que quelques Polonais qui depuis long-temps résidaient dans notre capitale, ayant eu connaissance du départ de leurs compatriotes, qui se trouvaient dans l'est, ont quitté spontanément Paris pour aller les rejoindre.

On a appris que les Polonais qui ont quitté la France et sont entrés en Suisse, se dirigent vers l'Allemagne, avec le projet de secourir ses projets de soulèvement. Ils croient le moment favorable, la Russie ayant ses forces et son attention dirigées du côté de la Turquie.

De nouveaux détails nous sont parvenus sur la route suivie par les Polonais qui viennent d'entrer en Suisse. Partis de Morre, ainsi que nous l'avons dit hier, ils sont arrivés vers midi, au nombre de 400, à Trévillers, après une marche forcée. A deux heures, ils étaient entrés sur le territoire suisse.

Une partie d'entre eux portait des sabres, des épées et des pistolets. Il paraît que ce sont leurs anciennes armes qu'ils ont conservées. Quelques-uns ont laissé voir des proclamations; mais les habitans de la campagne n'ont pu saisir dans quel langage elles étaient écrites, ni à quel peuple elles étaient adressées.

Un officier polonais avait un drapeau aux armes de la Pologne et de la Lithuanie. Ils devaient, disaient-ils, le déployer après avoir passé la frontière. Parvenus sur les bords du Doubs qui forme la frontière de France et de Suisse, ils ont été harangués en polonais par un colonel qui les commande, et sont entrés sur deux files en Suisse, mais sans déployer leur drapeau; ils sont allés coucher à Sargueligues.

Toutes les dépenses auxquelles le voyage a donné lieu ont été payées avec exactitude, mais par chacun séparément.

Le 9 avril, à dix heures du matin, on a vu à Pontreux environ 20 officiers polonais. (*Nouvelliste*.)

— M. Guizot vient d'être nommé membre de l'académie des inscriptions et belles lettres.

— On vient d'expédier de l'arsenal de Metz pour Paris le bronze pour la statue de Napoléon qui doit être placée le 15 août prochain sur la colonne de la place Vendôme.

— Joseph Napoléon, aujourd'hui chef de la famille Bonaparte, a fait connaître que, pour sa part, il abandonnait les armes de son frère l'empereur, pour être données au premier général français qui gagnerait une bataille à la tête d'une armée française.

— M. Ternaux laisse en mourant trois petites-filles pour lesquelles il avait toujours eu la prédilection la plus tendre; l'incertitude de leur avenir était la préoccupation de ses derniers moments. Ses amis ont ouvert une souscription en leur faveur.

— La *Gazette de France* vient de changer la maladie de la duchesse de Berry. Ce n'est plus une phthisie pulmonaire au deuxième degré, c'est une fièvre nerveuse.

SUR LES ÉVÉNEMENTS DE FRANCFORT.

On lit ce qui suit dans le *Messageur des Chambres* :

« L'insurrection qui vient d'éclater à Francfort a dû faire naître de grandes espérances chez les esprits jeunes et enthousiastes; mais nous craignons bien qu'elle n'ait lieu d'exciter les regrets des hommes réfléchis. L'événement est à peu près connu dans ses résultats matériels, mais sa cause première et sa nature sont enveloppées d'obscurité. Comme partout, nous voyons ici des hommes de la classe lettrée, des étudiants, des professeurs, donner le signal de la révolte, parce qu'ils sentent mieux que d'autres l'oppression de leur pays, et qu'ils comprennent plus vite et plus clairement la portée des machinations qui s'ourdissent dans les chancelleries contre les libertés allemandes. Un autre fait à signaler, c'est la part active que le peuple des campagnes a paru vouloir prendre à l'insurrection, et en même temps l'espèce de froideur qu'elle a rencontrée au sein de la bourgeoisie. Enfin, et ceci mérite avant tout l'attention des hommes de sang-froid, il faut remarquer les dispositions faites d'avance par l'autorité autrichienne pour réprimer le mouvement populaire.

« Les dernières nouvelles de Francfort annoncent, il est vrai, la continuation ou la reprise des troubles. Il n'est pas douteux qu'ils seront de rechef comprimés. Il y a dans la forme extérieure de cette courtoise insurrection quelque chose de théâtral et d'arrangé pour le coup-d'œil, qui devrait la rendre suspecte. Nous aimerions fort à nous persuader que toute population qui proclame son indépendance se place sous la protection du symbole de la liberté française, et arbore les emblèmes de notre glorieuse révolution. Malheureusement, depuis douze ans nous n'avons vu réussir aucune entreprise révolutionnaire, s'annonçant comme une copie ou un écho. L'esprit d'innovation a voulu imposer son unité philosophique à l'Europe méridionale : où en sont aujourd'hui l'Espagne, le Portugal et l'Italie? Ne voyez-vous pas que les libéraux espagnols, indomptables quand ils combattaient sous le costume des habitudes et des passions nationales, ont été vaincus en quelques semaines, lorsque, séparés des masses par les idées, ils semblaient ne plus défendre que des abstractions?... »

« Nous avons tout lieu de croire, quoi qu'on en dise, que l'Allemagne n'est point encore mûre pour sa révolution future; la distance qui sépare la classe lettrée de la masse y étant beaucoup plus grande que chez nous (1). Il faut ajouter qu'il n'y a point dans ce pays, comme en France, de capitale qui donne l'impulsion au mouvement social, où s'élaborent et se résument les théories, où les systèmes prennent un corps, où les écoles deviennent des partis. Une ville d'université, un duché, un petit royaume proclameraient les *droits de l'homme* en Allemagne, qu'aussitôt ils seraient mis au ban de la diète germanique, gardienne des *droits acquis* du privilège. »

SUR LES RÉPUBLICAINS.

A l'occasion du procès de la *Tribune* et de la crainte que cette affaire ne soit un sujet ou un

(1) C'est là un fait qui n'est pas bien constaté.

prétexte de trouble public, et n'amène un changement de gouvernement, le *Temps* consacre un article pour rassurer les esprits et pour démontrer que toute espèce de crainte est chimérique. Nous en extrayons ces passages. « Après les préliminaires orageux du procès de la *Tribune*, en attendant le dénouement de cette représentation donnée par la chambre au bénéfice de la république, les affaires ainsi que les opinions sont retombées dans un calme plat... Cette situation malade et factice est l'ouvrage du ministère. S'il mettait sa confiance dans les forces vives du pays, le pays aurait foi au gouvernement, il en recevrait la force qu'il lui aurait donnée... Nous protestons contre cet indigne abaissement où l'on voudrait faire descendre la France... Ce n'est pas avec deux millions de gardes nationales armées et organisées qu'un pays peut devenir la proie des factions. Après le 6 juin, les républicains ne peuvent plus descendre dans les rues; il n'y a plus de Vendée pour les légitimistes. Les têtes de ces partis s'efforceraient vainement de réchauffer des convictions éteintes. La république a eu chez nous toutes ses phases; elle a fait l'expérience de toutes ses théories, et l'on sait que cette expérience a fini par le despotisme, c'est-à-dire par le désespoir de la liberté... Nous ne pouvons plus être trompés par les partis; ils ne nous feront point partager des illusions dont ils sont eux-mêmes assez peu convaincus. Qu'est-ce en effet que leurs théories, sinon la servile reproduction des idées, plus ou moins hardies, agitées et appliquées pendant ces 40 années de révolution. Et ne savent-ils pas, comme nous, que la société ne repasse jamais par le chemin qu'elle a une fois parcouru? La force des partis n'est pas dans leurs doctrines... et quant à leur nombre, on peut les compter sans embarras; ils composent la plus petite fraction des citoyens, quoique la plus agissante... La masse de la nation, et, si nous osons dire, l'infanterie de cette grande armée, ce qui gagne les batailles électorales et révolutionnaires, appartient à la monarchie. »

BELGIQUE.

LIÈGE, LE 17 AVRIL.

On nous mande que dans la soirée du 9 de ce mois, quatre militaires appartenant au bataillon de punition à Dinant, sont sortis du fort, ont suivi la route de Philippeville, et qu'arrivés à une lieue de distance, ils sont entrés dans une cabane isolée, où ils se sont fait donner à boire et à manger. Après des voies de fait envers les personnes, ils sont partis emportant quelques effets, entre autre un pistolet dont ils n'ont pas tardé à faire usage. Signalés aussitôt dans toutes les communes voisines, ils furent arrêtés dans la matinée du lendemain, non loin de la frontière de France vers Givet, par des employés de la douane belge, après une vive résistance. Plusieurs coups de feu furent échangés, et deux des militaires ont été grièvement blessés. Tous quatre sont actuellement écroués.

— On mande d'Anvers, 16 avril :

« Un accident déplorable a eu lieu hier au port. Le capitaine Giessen, commandant le navire hambourgeois *Adour*, soignant le débarquement des vins de sa cargaison se trouvait dans le fond de cale lorsqu'une barrique de vin hissée à la hauteur des banneaux quitta l'estrappe, et tomba sur ce malheureux qui n'a survécu que quelques instans. C'était un marin fort estimé et son équipage est plongé dans la plus vive douleur. »

« Depuis le 12 de ce mois, l'on a commencé les travaux qui doivent précéder le barrage du polder de Burght, que les hollandais avaient maintenu sous eaux depuis août 1831. Ces travaux si intéressants par le but qu'ils doivent atteindre et les difficultés que présente leur exécution ont été entrepris par le sieur Cousin de Mons. Déjà des ouvrages de fascines en tout genre ont été exécutés avec succès et dirigés sous des profondeurs d'eau plus ou moins fortes. Une quantité considérable de bâtimens passent à chaque marée devant Anvers, et pénètrent dans le polder avec leur chargement de terre glaise que l'on extrait des francs bords de la rivière en-dessous de la ville. L'activité que mettent les entre-

preneurs pour remplir les engagements qu'ils viennent de contracter avec le gouvernement, fait espérer qu'ils réussiront à mettre à bonne fin l'entreprise périlleuse qui leur a été accordée.

« Le jour où les travaux ont commencé a failli être fatal à M. l'ingénieur Cumer, chargé de les diriger, par suite de l'affaissement subit du bord d'un profond fossé qui communique à la coupure de la digue. Il a été entraîné par le courant et n'a dû son salut qu'à sa qualité de bon nageur. »

— Le *Phare* récapitule les souscriptions recueillies jusqu'ici dans la province d'Anvers, en faveur des inondés, elles s'élèvent à 9,366 francs 70 centimes.

— On écrit d'Ecloo, 14 avril :

« Hier au soir, deux gendarmes de cette résidence, allant faire une excursion du côté de la frontière zélandaise, rencontrèrent dans leur marche les nommés Atazak et Cranowsky, tous deux déserteurs prussiens faisant actuellement partie du dépôt de la légion étrangère et qui avaient l'intention de désertir en Hollande. Arrêtés par les gendarmes, le nommé Atazak se jeta sur l'un d'eux pour s'emparer de sa baïonnette; dans la lutte qui s'était engagée force a été au gendarme de se servir de ses armes, et le déserteur a été blessé par un coup de feu qu'il reçut dans la partie latérale inférieure droite de l'abdomen.

« Le procès-verbal ayant été dressé, ces individus ont été mis à la disposition de M. l'auditeur militaire de la province. »

— On lit dans le *Messageur de Gand* :

« Depuis quelques jours on remarque à Gand la présence d'un grand nombre d'individus à moustaches, vêtus en bourgeois, et qui ne font point partie des officiers de la garnison ni de la division. »

— Par arrêté royal en date du 11 courant la résidence de Hubert Erasme Jabon, actuellement no-faire à Bas-Oha; est transférée à Limont canton de Waremmes.

— Le *Lynx* parle d'un mariage entre le fils aîné du prince d'Orange et la jeune duchesse de Kent, nièce du roi Léopold et héritière de la couronne d'Angleterre.

— La *Gazette d'Augsbourg* contient l'extrait suivant d'une lettre particulière de Rotterdam :

« L'état provisoire de nos affaires politiques et la fermeture de nos ports exercent une influence funeste sur notre commerce. Le commerce allemand se transporte à Hambourg et à Brême, villes avec lesquelles nous ne pouvons pas concourir en ce moment. Le commerce sur le Rhin, si actif autrefois, a considérablement diminué, et diminue certainement encore, si les circonstances ne changent pas bientôt. »

— Le *Times* nous apprend comme une preuve de la tendance à la paix qui se manifeste dans le commerce en Hollande, que M. Vandersmissen, rédacteur en chef du *Handelsblad*, a augmenté de quatre mille le nombre de ses abonnés, depuis qu'il soutient très-fortement le système d'une transaction avec la Belgique.

Les journaux anglais nous apprennent que l'amiral sir Pulteney Malcolm a repris le commandement des flottes combinées employées à l'embargo. (Voyez *Londres*.)

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA TURQUIE.

On mande de Constantinople, le 25 mars :

« La corvette française *la Mesange*, ayant à bord l'aide-de-camp de l'amiral Roussin, M. Olivier, qui aurait été expédié par l'amiral à Alexandrie, avec la convention conclue entre la Porte et cet ambassadeur, vient d'arriver aux Dardanelles après un trajet de 14 jours. Il est porteur de la nouvelle que les propositions de l'amiral Roussin n'ont pas été agréées par le Pacha d'Egypte.

« Le 24 du grand matin, il y a eu réunion générale des ministres de la Porte, et au départ du courrier (1 heure après midi) le divan était encore assemblée.

« L'escadre russe était toujours à l'ancre, devant Bujukdéré. »

— Des lettres d'Odessa, du 21 mars, portent que la flotte russe de Sebastopol a paru dans ce port, que

d'autres vaisseaux encore étaient affrétés, et qu'à chaque instant on attendait l'embarquement des troupes.

BUT DES CATHOLIQUES ET DES LIBÉRAUX; BUT DES UNIONISTES.

Une discussion assez vive et non sans talent vient de s'engager entre divers journaux de Bruxelles et de Liège sur la préexcellence du but des libéraux et du but des catholiques. Les libéraux disent que leur but est la civilisation, les catholiques répondent que la civilisation est même chose que le catholicisme, nous ne déciderons pas entre Genève et Rome, mais nous demanderons seulement à l'un et à l'autre parti ce qu'il faut penser de l'excellence du but des unionistes.

Pent-être nous répondra-t-on d'un côté comme de l'autre, que l'union est aujourd'hui l'histoire ancienne, et qu'il faut faire à présent de la civilisation libérale ou de la civilisation catholique. Nous ne sommes point de cet avis. Car l'union qui nous a semblé une bonne chose il y a peu d'années, nous paraît encore telle en ce moment. Nous persistons à croire que le progrès ou si l'on veut la civilisation est dans l'union, et qu'elle y sera encore pendant de longues années.

Expliquons-nous. Les libéraux d'une part les catholiques de l'autre se sont aperçus en 1828, que leurs récriminations réciproques ne les avançaient guère, mais que leurs divisions servaient à merveille leur ennemi commun, ils ont suspendu leurs querelles stériles, ils se sont unis, et leur ennemi commun a été terrassé. Ils voulaient la liberté de la presse, ils l'ont obtenue; ils voulaient la liberté de l'instruction, ils l'ont obtenue; ils voulaient en un mot la liberté en tout et pour tous et la liberté en tout et pour tous est devenue la base de la constitution nouvelle de la Belgique.

Pour être conséquent il nous semble que catholiques et libéraux devraient rester unionistes à moins toutefois que plus rien ne prestât aujourd'hui à obtenir ou à défendre. Or, il s'en faut bien que l'état actuel de notre pays, et son avenir même dans un aspect aussi éloigné que peuvent atteindre nos yeux se présentent ainsi devant nous.

Bien au contraire, tant sous le rapport des libertés à organiser quoique déjà obtenues en principe, que sous le rapport des libertés à consolider quoique déjà conquises sur les esprits étroits et sur les caractères passionnés, beaucoup de choses restent à faire; et celles-là faites, bien des choses nouvelles se présenteront encore qui ne pourront être exécutées d'une manière durable qu'en les déduisant des mêmes principes.

Nous ne pouvons donc prendre part active dans une lutte que nous présageons devoir être improductive en bons résultats, et contraire à cette véritable civilisation que dans les deux camps on invoque.

Ne doutant point de la sincérité et des bonnes intentions des contendans, ni de leur pénétration nous leur demanderons s'ils ne partagent point quelque peu notre inquiétude en examinant le terrain sur lequel ils se sont placés; s'il est possible de pousser à fond la discussion publique de certaine théorie sans blesser d'anciens alliés dont on peut avoir besoin du jour au lendemain comme d'auxiliaires indispensables, surtout si chaque froissement, même involontaire, est suivi d'une riposte, ne fut-ce que pour contenter l'amour-propre au défaut de la mauvaise humeur.

Nous ne savons si notre admonition sera quelque peu efficace; mais nous ne doutons point que si on la néglige la force des choses n'amène une sanction des véritables doctrines unionistes, à laquelle les moins prévoyans comme les plus opiniâtres seront obligés de se soumettre; c'est pourquoi nous demeurons convaincus de la préexcellence du but des unionistes sur le but des catholiques purs et des libéraux purs.

Nous recommandons vivement la représentation dans laquelle se repaissent aujourd'hui M. Lassère, Mme. et Mlle. Martin, premiers danseurs du théâtre de Bruxelles, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier le mérite. Un bal, à grand spectacle; une danse vive, gracieuse et savante, après ce que nous sommes accoutumés de voir dans les Sy-

barites et dans Robert le Diable, sont des nouveautés qu'il faut saisir au passage, en attendant l'apparition de Lucrèce Borgia.

Les élémens semblent conjurés contre les prestidigitateurs. Hier à l'heure même où nous annonçons le naufrage de Bosco, la flamme devenait fatale à M. Platel. Un peu avant le lever du rideau le feu a pris aux draperies qui décoraient le théâtre et elles ont été consumées en quelques instans. L'incendie s'est heureusement arrêté là, grâce à de prompts secours: ce malheureux accident n'a point empêché la représentation et M. Platel s'est fait applaudir comme d'ordinaire. La reprise de ses exercices aura lieu dimanche, il a droit de compter sur une nombreuse assemblée. La perte qu'il a faite est évaluée de 12 à 15 cents francs. Le public voudra sans doute l'indemniser de cette perte.

ART MILITAIRE.

Attaque des carrés par la cavalerie.

Parmi toutes les espèces de combats, aucune n'a été l'objet d'autant d'études que l'attaque des carrés. L'expérience a démontré que, dans tous les cas, le succès dépend des dispositions morales. Une cavalerie pleine de résolution peut compter sur la victoire en présence d'une infanterie démoralisée. Au contraire, une infanterie bien disposée, même étant formée sur deux rangs, n'aura rien à craindre d'une cavalerie sans ardeur.

L'expérience apprend aussi que le feu de l'infanterie n'est jamais aussi meurtrier qu'il le paraît, vu le petit nombre de balles qui portent. Ce fait, si souvent constaté, pourrait amener la cavalerie à se précipiter à l'aveugle sur de l'infanterie ennemie; mais demain peut-être elle aura affaire à un bataillon qui ouvrira son feu qu'à trente pas d'elle. Cette cavalerie, ramenée alors vigoureusement, fera-t-elle face dorénavant à tout autre bataillon? Enfin, l'infanterie a-t-elle trop ou trop peu de confiance dans l'efficacité de son feu, elle sera certainement sabrée ou rompue par une cavalerie brave. L'histoire de la guerre présente une suite d'exemples contradictoires.

Voici cependant ce que dit la science: Les combats entre la cavalerie et l'infanterie offrent une série de phénomènes qu'il importe d'analyser avant qu'il puisse être question de telle ou telle forme d'attaque ou de défense. On accorde en général plus d'efficacité au feu de l'infanterie qu'aux armes blanches: or il s'agit ici de l'attaque des carrés (non des carrés pleins), dont le feu constitue sa plus redoutable défense. Et cependant l'infanterie ne doit point, certes, mépriser la bayonnette, ou elle sera perdue dès que la cavalerie aura rompu le carré sur un point.

Pour définir la question de la supériorité du feu ou des armes blanches pour repousser la cavalerie, il faudrait connaître les antécédens du régiment qui attaque. Si par exemple ce régiment a eu auparavant un succès contre de l'infanterie qui tirait mal ou à une trop grande distance, il méprisera le feu; et ce mépris qui se communiquera traditionnellement des vieux aux jeunes cavaliers, passera en principe. Il fera faire les plus belles actions à la cavalerie; et c'est l'histoire des premières campagnes de la révolution française; alors la cavalerie allemande chargeait l'infanterie sans indécision et sans le concours de l'artillerie à cheval. La campagne de 1796 en Allemagne doit être considérée comme une époque de changement. L'infanterie française, fait preuve de plus de discipline tactique, elle se garde mieux et donne des leçons à la cavalerie allemande, dont celle-ci a profité pour perfectionner son instruction tactique et étudier mieux les leçons qu'elle pouvait tirer de l'artillerie à cheval. L'infanterie de son côté, n'est pas restée en arrière après ces progrès; elle a utilisé davantage ses armes à pointe. La cavalerie s'est donc vue attaquée et culbutée à l'arme blanche, par l'infanterie, dans les carrés de laquelle elle avait pénétré. Il y avait alors cette conviction de la part de l'infanterie qu'elle peut encore résister alors qu'elle ne se sert pas de son feu.

Si maintenant un régiment de cavalerie, après avoir poussé sa charge à fond, rencontre cette vigoureuse résistance dont je parle, il arrivera peut-être qu'à l'avenir il répugnera singulièrement à pénétrer dans un carré et s'effrayera davantage des armes blanches de l'infanterie que de celles de la cavalerie. Le feu de l'infanterie agit d'abord; la bayonnette vient en seconde instance. L'un et l'autre moyen de défense doivent être employés en leur temps.

Le problème le plus difficile pour la cavalerie dans l'attaque d'un carré, c'est d'arriver jusque sur les bayonnettes, avec le moins de perte possible. Les uns veulent qu'on attaque par un angle; les autres par un côté, quelques uns par plusieurs côtés.

L'attaque sur un angle se fonde sur ce que les angles sont les points les plus faibles du carré, s'ils ne sont pas flanqués par d'autres carrés. Les Français ne partagent point cette opinion. Dans leur nouveau règlement d'exercice de l'infanterie, ils ont trouvé pour bon de présenter les angles de leurs carrés à la cavalerie ennemie. Nous nous contenterons de faire remarquer que, devant une infanterie ennemie bien dressée, les escadrons qui se porteront contre un angle auront à essuyer le feu oblique de deux rangs, et qu'en se retirant par leur flanc ils seront exposés encore au feu d'un des côtés du carré. Plus le feu de la cavalerie est étendu, plus aussi elle doit souffrir du front; mais si l'infanterie n'est pas exercée, elle ne tiendra pas plus devant une attaque sur un angle que devant une attaque sur un côté.

L'attaque sur un côté aura cet avantage que les autres côtés seront paralysés, même si notre charge se retire par la gauche ou la droite; cependant l'on peut présumer que le côté menacé opposera d'autant plus de résistance que les trois autres seront entièrement intacts. Mais cette plus grande résistance tiendra à une cause morale.

L'attaque sur plusieurs côtés nous expose à toute l'action du feu, et par conséquent aux pertes les plus grandes. Le seul avantage qu'elle offre, c'est qu'elle étourdit et déconcerte plus l'ennemi. Outre qu'elle multiplie les pertes par le feu, une attaque simultanée sur plusieurs côtés a encore cet énorme inconvénient qu'elle augmente le désordre d'ailleurs si difficile à éviter au milieu des échelons qui sont repoussés, au point qu'en quelques minutes toute la cavalerie employée contre le carré se trouve débandée et n'entend plus les appels. Si alors l'infanterie ne se déconcerte pas, il est probable que tous ses coups porteront et on verra se renouveler les scènes du 14 août 1812 à Krasnoï, dont le général Von Bismarck a fait un tableau si curieux dans son ouvrage intitulé *Ideen-Taktik*.

L'attaque sur un côté nous paraît donc mériter la préférence; on peut dans tous les cas l'appuyer, en lançant en même temps, contre les autres côtés, pour inquiéter ceux-ci, une petite troupe de volontaires bien déterminés.

Quant à la manière la plus convenable de s'approcher d'un carré, il nous semble que les quatre demi-escadrons doivent rester en colonne serrée jusqu'à six cents pas de l'ennemi. Le premier échelon se met ensuite au trot et charge à trois cents pas; et les autres restent au pas et ne se déploient qu'un moment avant l'attaque. On obtient ainsi l'avantage de pouvoir mieux tirer parti des momens décisifs. Il est important que le deuxième échelon n'attende pas que le front du carré soit débarrassé entièrement du premier échelon; il doit commencer son attaque dès que celui-ci a sonné l'appel et la retraite. Il n'y a pas de mal à ramener de nouveau sur l'infanterie, avec le second échelon, une aile de celui qui a été repoussé; car il n'en serait pas moins difficile sans cela de maintenir l'ordre.

Un échelon doit toujours se retirer à droite ou à gauche en arrière, mais jamais par le flanc, parce qu'il s'exposerait ainsi inutilement au feu du troisième rang ou des côtés voisins. Un demi-escadron peut en dix secondes évacuer le front du carré. Lorsque les échelons sont composés d'escadrons entiers, on perd cet avantage et les attaques ne peuvent plus se suivre avec la même précision.

A-t-on sous la main une demi-batterie à cheval, la victoire ne sera pas douteuse si les pièces s'avancent à quatre cents pas d'un de ses angles, et tirent avant la charge pendant deux minutes à mitraille sur le carré.

(Extrait du journal prussien: De la guerre.)

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 5 avril 1833.

Présens: MM. Louis Jamme, président; Gme. Plumier, Dejaer, Demonceau, Defoos, Nagelmackers, de Behr, Richard, Billy, Lombard, Frankinet, Dewandre, Bayet et Francotte.

A Bruxelles, membres des chambres: MM. Raikem, de Laminne et de Stockhem.

Empêchés: MM. Dehassé et Burdo.

Le conseil ayant pris connaissance de la pétition des propriétaires voisins de la ci-devant église de la Magdelaine, tendante à ce qu'elle soit démolie pour en dégager et en assainir le quartier, décide que le collège des bourgmestre et échevins se mettra en rapport avec la fabrique de St-Denis, propriétaire de cet ancien édifice et les pétitionnaires, pour enviser aux moyens de remplir l'objet de cette demande, et qu'il soumettra le résultat de cette négociation dans les dix jours.

Le conseil renvoie à sa commission la réponse faite en date du 5 par la commission des hospices aux observations du 25 mars dernier, sur le projet d'une maison centrale pour les titulaires des béguinages.

Il s'agit d'ouvrir une communication de la rue Saint-Remi au quai d'Avroy sur la propriété de M. Vellenstein. Trois projets différens sont présentés pour l'établissement de cette nouvelle rue. Le conseil arrête que ces projets indiqués sur le plan général annexé au présent, seront communiqués à ce dernier pour qu'il s'explique sur le prix qu'il exigerait du terrain nécessaire à l'exécution de chacun des trois projets.

Il décide aussi que le second plan de M. Dewandre, et celui de M. Petersem pour la formation d'une promenade publique au quai d'Avroy, seront renvoyés à l'examen de la commission du conseil, à laquelle seront priés de s'adjindre MM. de Lance, Remont, Jacques Vivroux, de Thiriard et Petersem (si ce dernier se trouve à Liège.)

Pour extrait conforme:
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que les rôles de patentes et le complément des rôles personnels des quartiers du Nord et de l'Ouest, sont rendus exécutoires et remis au percepteur pour en opérer le recouvrement.

A l'hôtel-de-ville, le 15 avril 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

TRAITEMENS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'Université, MM. les curés et desservans en résidence à Liège, que leurs traitemens du 1^{er} trimestre 1833, sont payables à son bureau tous les jours non fériés, de neuf heures à midi.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 16 avril

Naisances: 2 garçons, 3 filles.

Mariages 2, savoir: Entre Lambert Henri Joseph Jenicot, joaillier, rue Neuvise, et Caroline Henriette Folliot, propriétaire, rue Sœurs Grises. — Jean François Darbfontaine, contrôleur du cadastre, rue Pont-d'Isle, et Catherine Lambinon, négociante, rue Puits-en-Sock, veuve de Jean Théodore François Ma-sart.

Décès: 1 fille, 1 femme, savoir: Dieudonné Renard, âgé de 66 ans, rue sur Coïnte, épouse de François Joseph Bailly.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Diminution de prix. — Incassament la clôture.

CABINET d'illusion et la citadelle d'Anvers, à voir au Canal de Louvain, derrière le Palais, depuis 5 heures jusqu'à 9 heures, tous les jours avec changement à vue. Prix des places 15 cents, et 10 cents pour les enfants et militaires. 410

GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné le 19 courant, par M. GRAZIANI, père, premier artiste de l'opéra italien, de Paris. Mlle. Louisa BORDOGNI, cantatrice italienne, élève du célèbre Bordogni, son père 1^{er} professeur de chant à l'école royale de France, M. Louis GRAZIANI, pianiste, élève du conservatoire et Mde. FEUILLET-DUMUS, harpiste Belge.

AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Duo de Harpe et Piano, motifs de Tancredi, musique de Rossini, exécuté par M. Graziani fils, et Mde. Feuillet Dumus.
- 2^o Duo italien, chanté par Mlle. Bordogni et M. Graziani.
- 3^o Solo de Piano, motif d'Otello, exécuté par M. Graziani, fils.
- 4^o Aria Buffa de Rossini, chanté par M. Graziani, père.
- 5^o Cavatina, chantée par Mlle. Bordogni.
- 6^o Nocturne pour Harpe et Violon, exécuté par M. D*** et Mde. Feuillet-Dumus.

DEUXIÈME PARTIE.

- 7^o Duo de Basses, chanté par M... et M. Graziani.
- 8^o Solo de Harpe, exécuté par Mde. Feuillet-Dumus.
- 9^o Aria Soprano, chanté par Mlle. Bordogni.
- 10^o Cavatina del Barbière, chanté par M. Graziani.
- 11^o Duo de Harpe et de Piano, motifs du conte Ory, exécuté par M. Graziani et Mde. Feuillet-Dumus.
- 12^o Duo de Soprano et Basso, chanté par Mlle. Bordogni et M. Graziani.
- 13^o Grand Quintetto, chanté par MM.... élèves du conservatoire de Liège, Mlle. Bordogni, Graziani et Bouchy.

GHAYE fils, rue Vinave-d'He, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, une assortment de CHAPEAUX modes de Longchamps, tant en feutre, de toute première qualité, qu'en soie sur feutre imperméable.

Mlle. E. PIRARD, marchande de MODES, rue de l'Université, a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient d'arriver avec un ASSORTIMENT complet de Modes nouvelles.

MEURA, sœurs, rue de la Régence, ont l'honneur d'annoncer leur retour avec un très-bel ASSORTIMENT de chapeaux habillés, lingerie, et divers autres articles au dernier goût.

Chez les mêmes, on demande des OUVRIERS en Lingerie.

Mlles DEBOUNY sœurs, sont de retour avec un choix des plus complets de modes, nouveautés, lingerie, mousseline schaly, schals, guingans et coteline. 95

On DEMANDE des OUVRIERS FLEURISTES, chez M. DAVE, fabricant, rue Vinave-d'He, n° 45, à Liège. 104

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n° 320

() Parmi les MEUBLES dont la VENTE est annoncée pour le 18, derrière le Palais, n° 398, il y a un superbe encadrement de cheminée en marbre.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Une belle FERME, dont ses bâtiments sont en très-bon état, située dans la commune de Horion-Hozémont, canton de Hologne-aux-Pierres, avec 95 bonniers environ de terres et prairies. S'adresser à M^e LEJEUNE, notaire à Wareme, pour plus amples renseignements. 414

TRÈS-BELLE VENTE DE FUTAIE.

Le lundi, 29 courant, au bois du roi, situé à Winenne, près de Givet et de la Meuse, quantité de chênes de 7 à 9 pieds y seront exposés. 402

Belle VENTE MOBILIERE, pour cause de départ et cessation de commerce.

Le lundi, 22 avril 1833, et le lendemain, s'il y a lieu, à 2 heures de relevée, monsieur Cadot, fera VENDRE à la maison qu'il occupe, en la rue de la Magdelaine, n° 272 à Liège et par le ministère de M^e SERVAIS, notaire en cette dernière ville, les Meubles meublans et tous effets mobiliers qui s'y trouvent, et dont suit un détail sommaire :

Glaces, Pendules, Secrétaires, Tables à coulisses, et autres, en acajou; Commodes de même bois et en chêne; Garderobes; un beau Régulateur; un Billard de première grandeur, avec ses accessoires; batterie de cuisine; vins de différentes qualités, rhum vieux de la Jamaïque; vieille eau-de-vie de cognac, kirschenwasser et quantité d'objets, dont on omet la désignation.

Les vins consistent principalement en Chambertin 1815; Nuit et Volnay 1825 et 1827; Rhin et Mo-elle 1825, Champagne mousseux 1825 et 1827; St-Julien 1827. 469

VINGT MILLE FRANCS à PLACER, ensemble ou par partie. S'adresser rue de la Régence, n° 730. 416

(4) Le vendredi, 19 avril 1833, et jour suivant, 2 heures de relevée, l'héritière bénéficiaire du sieur Nauthon vivant directeur du théâtre de Liège, sous le nom de St-Victor, fera VENDRE à l'encan tous les effets MOBILIERS dépendans de la succession, lesquels consistent principalement dans un magasin de musique et de costumes de théâtre en tout genre, quantité de décorations, parmi lesquelles se trouve celle servant aux représentations de *Robert le Diable*, pièces de toiles et de mérimos, etc.

Cette vente aura lieu à la porte d'entrée de la Salle de Spectacle.

Un JEUNE HOMME connaissant les langues Française et Allemande, cherche à se placer comme apprenti dans une maison de commerce. S'adresser au bureau de cette feuille.

() ADJUDICATION définitive de la belle TERRE de My.

Cette propriété, d'origine patrimoniale, est située en la commune de My, canton de Ferrières, arrondissement de Huy, elle est distante de 5 lieues de la ville de Liège.

Elle consiste en un château avec corps de ferme et 241 bonniers métriques, en jardins, prairies, terres labourable, bois et pâtures.

Ce domaine sera VENDU aux enchères publiques par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude; place St-Pierre, le 2 mai 1833, 10 heures du matin, la première enchère servira de mise à prix et la propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître es charges et conditions de cette adjudication.

() ADJUDICATION DE DEUX MAISONS.

Les héritiers de M. Lambert, feront VENDRE aux enchères publiques le vendredi 26 avril 1833, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BERTRAND.

1^o Une maison avec cour et ses dépendances, propre au commerce, située à Liège, rue du Pont d'He, n° 849, joignant d'un côté à M. Latour et de l'autre à M. Larmoyer.

2^o Une autre maison avec cour, située en cette ville, Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n° 1439.

S'adresser audit notaire pour connaître les charges et conditions de vente.

A LOUER pour la St-Jean prochain, un joli QUARTIER composé d'une cuisine, salon, plusieurs places à feux, vastes greniers, caves et écurie, ainsi que la promenade dans un jardin, présentement occupé par Mde. la douairière Bredart, rue Agimont, n° 412, à Liège, s'y adresser tous les mardi et vendredi de chaque semaine de deux à quatre heures de relevée.

A LOUER présentement une MAISON avec une grande cave, grenier, magasin et écurie, pouvant servir à toute espèce de commerce située faubourg St-Léonard, n° 140, on pourrait y joindre un jardin au gré du locataire

Au même n° on LOUERAIT avec les mêmes avantages un beau QUARTIER faisant maison, s'y adresser pour voir tous les jours de 8 à dix heures du matin et pour les conditions rue Agimont, n° 412, à Liège. 37

VENTE DE CAPITAUX.

Le notaire HALLEUX, de Battice, vendra aux enchères en son étude, le 25 avril 1833, à 2 heures de relevée, les capitaux suivans :

1^o Un de frs. 48623 c., à 5 %^o, dû par Philippe Hanson, de José.

2^o Un muid ou francs 243 11, à 4 %^o, dû par Henri Walthère Decloux, de Rénonprez.

3^o Un capital de francs 1000, à 5 %^o, dû par les époux Fraikin, de la commune de Battice.

4^o Un idem de francs 212 72 c., à 5 %^o, dû par Driguet, de Dison.

5^o 21 dalers 5 sols de rente, dû par la V^e Henri Naveaux, de Thimister.

6^o 5 dalers de rente, dû par Jean François Defechereux, de Manailhan.

7^o Un capital de francs 51662 c., à 4 %^o, dû par Pierre Joseph Chainoux, de Thimister.

S'adresser au soussigné. HALLEUX, notaire.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

A VENDRE ou à RENDRE une belle et grande MAISON avec tannerie, le tout dans le meilleur état, située rue des Tanneurs, n° 91, à Liège. S'adresser pour connaître les conditions, quai de la Sauvenière, n° 17 et 23, à Liège. 65

A VENDRE 200 mille BRIQUES, situées au bord de la Meuse à Yvoz. S'adresser au receveur de la Houillère d'Yvoz.

Beau QUARTIER à LOUER, près du Casino, n° 869, à Fragnée, composé de 4 pièces au 1^{er}, etc. — S'adresser près l'Hôtel-de-Ville, n° 82, au Cœur d'Or. 9

On demande un GARÇON de MAGASIN au n° 419, faubourg Ste Marguerite. 50

PROVINCE DE LIEGE.

Travaux publics. — Adjudication.

Le 24 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef de ponts et chaussées à l'adjudication publique par soumissions et aux enchères, des réparations à faire au perré de Poissenger, situé sur la rive gauche de la Meuse et des travaux du prolongement dudit perré, sur une longueur de 20 mètres vers l'amont.

Le devis d'ajrès lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef ou l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

Liège, le 43 avril 1833.

Réadjudication de Barrière.

Jeudi 18 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant Monsieur le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de Messieurs l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et du directeur de l'enregistrement à Liège à la READJUDICATION à l'extinction des feux de la perception de la taxe à la barrière de Chockier, pour entrer en jouissance le 21 de ce mois jusqu'au 31 mars 1834.

Le cahier des charges d'après lequel il y sera procédé est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux du directeur de l'enregistrement, de Monsieur l'ingénieur en chef et des commissaires de district.

A Liège, le 11 avril 1833.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Hubert Bousart, demeurant rue du Calvaire, près du faubourg St-Laurent, tendant à établir une briqueterie temporaire sur un terrain qui lui appartient dans ladite rue; arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 15 avril 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 6 avril. — Métalliques, 91 3/4. — Actions de la banque 1190 0/0.

Fonds anglais du 13 avril. — Consol., 87 5/8 0/00. — Fonds belges, 88 0/0. — Fonds Hollandais, 46 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 15 avril. — Dette active, 45 9/16 00; idem différée, 4 5/16 — Bill. de change, 20 1/8. — Syndicat d'amort, 78 1/4; idem 3 1/2 % 64 1/2 0/0. — Rente remb., 2 1/2 % 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^e, 97 1/2 99 0/0, idem ins. gr. liv., 64 1/4 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr. 3 % 77 3/8. — Métalliques, 97 1/4. — Naples Ealc., 82 3/4. — Idem à Lond., 00 0/0 00. — Perp. à Amst., 65 1/4. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 43 0/0. — Lots de Pologne, 0. — Brésil., 00 0/0 00 — Grecs 2^e levée, 0/0 00 0/0. — Conf. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

Bourse d'Anvers, du 16 avril.

Effets publics — Métalliques, 92 3/4 1/2 000. — Lots par. tiaux, 407 P 0/00 0 — Napolitains, 83 1/2 N. — Guebhard's 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris. 00 0/0 0/0; idem Amsterdam, 65 3/4 7/8 A. — Anglo danois, 72 1/2 A. — Lots de Pologne, 0 0/0 0/0. — Anglo brésiliens, 62 3/4 P. — Emprunt romain, 85 0 0/0. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0 — Idem de 24 millions, 86 1/4 5/8 0.

Arrivage au port d'Anvers, du 15 avril.

Le sloup anglais Uniboru, cap. Owen, ven. de Hall, par Ostende, chargé de manufactures.

Bourse de Bruxelles, du 15 avril. — Dette active belge, 47 0/0 0. — 24 millions, 86 0/0 A. — Dette active hollandaise, 46 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège